



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Cinquième Commission

Points 113 et 45 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix
et la sécurité internationales

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.66

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

Résumé

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/53/L.66, il faudra prévoir des dépenses supplémentaires d'un montant de 6 883 600 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Il faudra par ailleurs inscrire au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel) un montant additionnel de 516 000 dollars, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Le montant de 6 883 600 dollars représentant les besoins à prévoir au chapitre 3 pour 1999 serait en partie couvert par le montant de 332 300 dollars correspondant au solde inutilisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale pour financer les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1998, ce qui ramènerait à 6 551 300 dollars le montant net du crédit additionnel à ouvrir au chapitre 3. Par ailleurs, le montant de 516 000 dollars représentant les besoins à prévoir au chapitre 32 (Contributions du personnel) serait également en partie couvert par le montant de 58 100 dollars correspondant au solde inutilisé du crédit ouvert par l'Assemblée générale pour 1998. Le montant total des dépenses additionnelles à inscrire au chapitre 32 se chiffrerait donc à 457 900 dollars. L'inscription de ce crédit additionnel

au chapitre 32 des dépenses serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Selon la structure proposée par le Secrétaire général, et qui est reprise dans le projet de résolution A/53/L.66, la constitution d'un groupe des affaires civiles distinct nécessitera l'inscription d'un crédit à la rubrique personnel temporaire (Remplaçants et surnuméraires) équivalant à 40 fonctionnaires (1 poste P-5, 6 postes P-4, 6 postes P-3, 1 poste d'agent des services généraux, 1 poste d'agent du Service mobile et 25 postes d'agent local). Par suite de l'expansion des activités dans ce domaine, l'appui du Siège sera nécessaire. Le crédit à inscrire à la rubrique personnel temporaire (Remplaçants et surnuméraires), c'est-à-dire les coûts correspondant à un fonctionnaire de la classe P-4 et à un agent des services généraux, a donc été inclus dans le montant estimatif des ressources à prévoir.

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/53/L.66, il faudra ouvrir un crédit additionnel de 6 551 300 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Il faudra également ouvrir un crédit additionnel de 457 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.

I. Introduction

1. Par sa résolution 52/211 B du 19 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'autoriser la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, établie par la résolution 48/208 du 21 décembre 1993, à poursuivre ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan, plus précisément pour obtenir la conclusion d'un cessez-le-feu immédiat et durable entre les parties afghanes et amorcer un processus de négociation conduisant à la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale, pleinement représentatif et à large assise. Pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 4 007 700 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget de l'exercice biennal 1998-1999¹. Elle a également ouvert un crédit de 327 300 dollars au chapitre 32 des dépenses (Contributions du personnel) qui devait être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

2. Le montant total des dépenses de la Mission qui ont été imputées sur le crédit ouvert au chapitre 3 pour 1998 est estimé à 3 675 400 dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 332 300 dollars. Le montant total des dépenses maintenant prévues au chapitre 32 (Contributions du personnel pour 1998), soit 269 200 dollars, fait apparaître un solde inutilisé de 58 100 dollars.

II. Projet de résolution A/53/L.66

A. Demandes formulées par le projet de résolution

3. Aux termes des paragraphes 1, 7, 8, et 22 du dispositif du projet de résolution A/53/L.66 A et des paragraphes 1 et 14 du dispositif du projet de résolution A/53/L.66 B, l'Assemblée générale :

a) Prendrait note du rapport du Secrétaire général et ferait siennes les observations et recommandations qu'il contenait;

b) Prierait le Secrétaire général d'autoriser la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, établie en vertu de la résolution 48/208 du 21 décembre 1993, à poursuivre ses efforts pour faciliter un cessez-le-feu immédiat et durable entre les parties afghanes et amorcer un processus de négociation conduisant à la formation d'un gouvernement

d'unité nationale à large assise, multiethnique et pleinement représentatif;

c) Appuierait la proposition du Secrétaire général d'établir, compte tenu de conditions de sécurité, un groupe des affaires civiles distinct, en confiant une nouvelle fonction de surveillance à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, avec pour objectif primordial de prévenir les violations graves des droits de l'homme et de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales dans l'avenir, et d'envoyer une mission d'évaluation en Afghanistan dès que les conditions de sécurité le permettraient afin de déterminer le contenu exact du mandat des surveillants civils, la composition de leurs effectifs et le lieu de leur implantation;

d) Prierait le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-quatrième session, des mesures prises en application de ladite résolution.

B. Corrélation entre les demandes formulées et le plan à moyen terme pour la période 1998-2000

4. Les demandes ci-dessus relèvent du sous-programme 1.1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001².

C. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées

5. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/53/L.66 A, le Secrétaire général s'efforcerait de poursuivre l'action que l'ONU mène actuellement en Afghanistan dans les domaines politiques et humanitaires et dans celui du développement. Il continuerait à s'entretenir avec les groupes régionaux et avec tous les États Membres intéressés et les organisations internationales compétentes des moyens nécessaires pour soutenir cette action, l'accent étant mis sur un règlement politique durable du conflit. À cet égard, comme demandé par l'Assemblée dans le projet de résolution, la Mission spéciale continuerait à poursuivre ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan, plus précisément pour obtenir la conclusion d'un cessez-le-feu immédiat entre les parties afghanes et amorcer un processus de négociation conduisant à la formation d'un gouvernement provisoire d'unité nationale, pleinement représentatif et à large assise.

6. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la Mission spéciale continuerait à jouer un rôle déterminant dans les activités menées par les Nations Unies en vue du rétablissement de la paix en Afghanistan. Ainsi, elle continuerait d'appuyer les bons offices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, surveillerait la situation politique et militaire d'ensemble en Afghanistan et maintiendrait et renforcerait les contacts avec toutes les factions afghanes, en particulier les autorités des Taliban, ainsi qu'avec toutes autres parties et organisations, y compris les États voisins et autres États concernés. Avec le consentement des autorités des Taliban et des autres autorités afghanes pertinentes, une nouvelle fonction de surveillance serait confiée à la Mission spéciale, l'objectif primordial étant de promouvoir le respect de normes humanitaires minimales et de prévenir dans l'avenir des violations massives et systématiques des droits de l'homme. Il est proposé à cette fin de constituer un groupe des affaires civiles distinct, composé de surveillants civils qui seraient déployés dans les principales villes d'Afghanistan dès que les conditions de sécurité le permettraient.

7. La Mission spéciale continuerait à opérer à Islamabad et Kaboul, et elle serait dotée de petits bureaux et d'antennes de liaison à Kandahar, Mazar-i-Sharif et au Turkménistan. Afin de faciliter l'instauration d'un dialogue direct avec le Gouvernement de la République islamique d'Iran, il est proposé d'ouvrir un bureau à Téhéran. En plus de Kaboul, cinq antennes de liaison supplémentaires seraient établies dans les principales villes d'Afghanistan à l'intention des équipes de surveillance civile, dont l'emplacement exact resterait à déterminer sur la base des conclusions formulées par une équipe d'évaluation, qui serait dépêchée en Afghanistan à bref délai.

D. Structure de la Mission

8. La Mission comprend actuellement 44 postes : 1 poste de sous-secrétaire général pour le Chef de la Mission; 1 poste D-2 pour le Chef adjoint de la Mission et 5 postes P-5 pour des spécialistes des questions politiques; 5 postes de conseiller militaire et 2 postes d'observateur de la police civile. À ces postes viennent s'ajouter 6 postes (2 d'agent des services généraux et 4 d'agent du Service mobile) pour le personnel d'appui recruté sur le plan international et 24 postes d'agent local.

9. En 1999, le titulaire du poste de la classe D-2 assumerait les fonctions de Chef de la Mission. Vu le surcroît de travail qui en résulterait pour lui, il est proposé de reclasser à D-1 l'un des postes de spécialiste des questions politiques dont le titulaire assumerait les fonctions de chef adjoint et de

spécialiste des questions politiques hors classe. En outre, l'Envoyé spécial du Secrétaire général continuerait d'être chargé au premier chef des activités de rétablissement de la paix en Afghanistan.

10. La création proposée d'un groupe des affaires civiles nécessiterait, au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), un montant destiné à financer 40 postes. Un poste P-5, un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan international et un poste d'agent local sont proposés pour le Bureau du Coordonnateur du groupe. Le titulaire du poste P-5 superviserait 12 surveillants des affaires civiles (6 de la classe P-4 et 6 de la classe P-3) qui seraient affectés, par équipes de deux, dans six des principales villes afghanes, y compris Kaboul. Chacune des équipes devrait être appuyée par quatre agents locaux (1 agent de sécurité, 1 employé de bureau/secrétaire, 1 interprète et 1 chauffeur). Pour l'appui administratif, le groupe aurait besoin d'un agent du Service mobile.

11. Il est également proposé de ramener de cinq à quatre le nombre de postes de conseiller militaire et de supprimer les postes d'observateur de la police civile, ceux-ci n'ayant pas été pourvus au cours des deux derniers mandats de la Mission.

12. Étant donné le regain d'activités prévu concernant l'Afghanistan et afin de contribuer à tous les aspects de la participation du Secrétaire général en Afghanistan et de suivre la situation dans l'ensemble de la région, il faudrait, au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), un montant destiné à financer un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux au Siège. Le titulaire du poste P-4 serait chargé de suivre l'évolution de la situation politique en Afghanistan et de donner des avis politiques à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour l'exécution des activités de rétablissement de la paix menées au nom du Secrétaire général dans la région.

13. Le tableau ci-après récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure de la Mission.

**Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan :
effectifs autorisés en 1998
et effectifs proposés pour 1999**

	<i>Effectifs autorisés en 1998</i>	<i>Effectifs proposés pour 1999</i>	<i>Accroissement (diminution)</i>
Sous-Secrétaire général	1	–	(1)
D-2 Chef de Mission	1	1	0
D-1 Chef de Mission adjoint et spécialiste des questions politiques hors classe	–	1	1
P-5 Spécialistes des questions politiques	5	4	(1)
P-5 Coordonnateur des affaires civiles	–	1	1
P-4 Spécialistes des affaires civiles	–	6	6
P-4 Spécialiste des questions politiques (New York)	–	1	1
P-3 Spécialistes des affaires civiles	–	6	6
Total partiel	7	20	13
Services généraux	2	4	2
Service mobile	4	5	1
Total partiel	6	9	3
Total, personnel recruté sur le plan international	13	29	16
Personnel recruté localement	24	49	25
Total, personnel	37	78	41
Conseillers militaires	5	4	(1)
Police civile	2	–	(2)
Total, conseillers militaires et observateurs de la police civile	77	4	(3)
Total général	44	82	38

**E. Prévisions de dépenses de la Mission
pour la période du 1er janvier
au 31 décembre 1999**

14. Les dépenses qui résulteraient de la prorogation du mandat de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999 sont estimées à 6 883 600 dollars – montant net après déduction des contributions du personnel – (montant brut : 7 399 600 dollars). La ventilation des dépenses figure à l'annexe I ci-après. Des détails sur les dépenses non renouvelables, estimées à 877 200 dollars, figurent à l'annexe II. On trouvera par ailleurs à l'annexe III des informations complé-

mentaires sur les prévisions de dépenses pour le prochain mandat, y compris sur les paramètres budgétaires propres à la Mission.

III. Conclusions et recommandations

A. Fonds de réserve

15. En raison du caractère extraordinaire des activités de la Mission spéciale qui sont liées au maintien de la paix et de la sécurité, les dépenses correspondantes continuent d'être régies par le paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986 et, partant, elles ne doivent pas être imputées sur le fonds de réserve.

B. Possibilités de financement

16. Comme indiqué à la section I ci-dessus, l'Assemblée générale a autorisé un crédit d'un montant de 4 007 700 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, et approuvé pour la même période un crédit d'un montant de 327 300 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), lequel est compensé par le montant équivalent inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le montant total des dépenses imputées sur le crédit ouvert au chapitre 3 pour 1998 afin de financer les activités de la Mission spéciale en 1998 est estimé à 3 675 400 dollars, ce qui laisse à ce chapitre un solde inutilisé de 332 300 dollars. Sur le crédit de 327 300 dollars ouvert au chapitre 32, on estime que seuls 269 200 dollars seront dépensés, ce qui laisse à ce chapitre un solde inutilisé de 58 100 dollars, compensé par une diminution correspondante des recettes provenant des contributions du personnel. Ces chiffres sont ventilés à l'annexe IV ci-après.

17. Le montant de 6 883 600 dollars, représentant les dépenses à imputer en 1999 au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, serait partiellement compensé par le montant de 332 300 dollars représentant le solde inutilisé du crédit ouvert pour 1998. Le montant net des dépenses additionnelles à inscrire au chapitre 3 s'élèverait donc à 6 551 300 dollars. Le montant de 516 000 dollars, représentant les dépenses à imputer en 1999 au chapitre 32, serait également compensé par le solde inutilisé de 58 100 dollars, ce qui ramènerait à 457 900 dollars le montant net des dépenses additionnelles à inscrire au chapitre

32, montant qui serait lui-même compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

C. Décision que devra prendre l'Assemblée générale

18. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/53/L.66, elle devra ouvrir un crédit additionnel de 6 551 300 dollars au chapitre 3 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999. Elle devra également ouvrir un crédit additionnel de 457 900 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Supplément No 6 et additif (A/52/6/Rev.1 et Add.1).*

² *Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 6 et rectificatif (A/51/6/Rev.1 et Corr.1).*

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice précédent : 1er janvier- 31 décembre 1998 (1)	1er janvier-31 décembre 1999		
		Montant total des dépenses (2)=(3)+(4)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)
1. Personnel militaire				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	111,0	103,6	—	103,6
Frais de voyage	36,0	48,8	—	48,8
Indemnité d’habillement et d’équipement	1,0	0,8	—	0,8
Total partiel	148,0	153,2	—	153,2
<i>b) Contingents militaires</i>	—	—	—	—
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Indemnisation en cas de décès ou d’invalidité	8,0	6,4	—	6,4
Total partiel	8,0	6,4	—	6,4
Total, rubrique 1	156,0	159,6	—	159,6
2. Personnel civil				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	44,4	—	—	—
Frais de voyage	14,4	—	—	—
Indemnité d’habillement et d’équipement	0,4	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d’invalidité	3,2	—	—	—
Total partiel	62,4	—	—	—
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	900,9	1 353,8	—	1 353,8
Traitements du personnel local	208,8	305,8	—	305,8
Prime de risque	—	329,9	—	329,9
Dépenses communes de personnel	1 065,9	1 458,2	—	1 458,2
Indemnité de subsistance (missions)	284,7	572,4	—	572,4
Autres frais de voyage	72,1	296,3	—	296,3
Frais de voyage des représentants	5,0	5,0	—	5,0
Total partiel	2 537,4	4 321,4	—	4 321,4
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—
Total, rubrique 2	2 599,8	4 321,4	—	4 321,4
3. Locaux/hébergement				
Location de locaux	31,4	88,0	—	88,0
Aménagement et rénovation des locaux	3,0	3,0	—	3,0
Services d’entretien	8,0	13,2	—	13,2
Services collectifs de distribution	19,0	41,2	—	41,2

	<i>Exercice précédent : 1er janvier- 31 décembre 1998 (1)</i>	<i>1er janvier-31 décembre 1999</i>		
		<i>Montant total des dépenses (2)=(3)+(4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses renouvelables (4)</i>
Services de sécurité et de nettoyage	21,0	36,0	—	36,0
Total, rubrique 3	82,4	181,4	—	181,4
4. Transports				
Achat de véhicules	132,3	395,6	395,6	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	12,0	44,4	—	44,4
Carburants et lubrifiants	53,8	141,9	—	141,9
Assurance	4,6	8,3	—	8,3
Total, rubrique 4	202,7	590,2	395,6	194,6
5. Opérations aériennes				
a) Hélicoptères	—	—	—	—
b) Avions				
Location/affrètement	630,0	672,0	—	672,0
Carburants et lubrifiants	115,2	170,3	—	170,3
Assurance responsabilité et risques de guerre	25,2	29,5	—	29,5
Total partiel	770,4	871,8	—	871,8
c) Indemnité de subsistance des équipages	18,0	18,0	—	18,0
d) Autres dépenses				
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	77,1	—	77,1
Total partiel	18,0	95,1	—	95,1
Total, rubrique 5	788,4	966,9	—	966,9
6. Transmissions				
a) Éléments complémentaires				
Achat de matériel de transmissions	25,7	223,2	223,2	—
Pièces de rechange, fournitures et entretien	5,5	5,5	—	5,5
Communications par réseaux commerciaux	66,0	88,5	—	88,5
Total partiel	97,2	317,2	223,2	94,0
b) Contrat de raccordement au réseau	—	—	—	—
Total, rubrique 6	97,2	317,2	223,2	94,0
7. Matériel divers				
Mobilier de bureau	3,0	50,9	50,9	—
Matériel de bureau	6,0	43,9	43,9	—
Matériel informatique	10,0	141,9	141,9	—
Autre matériel divers	4,2	21,7	21,7	—

	<i>Exercice précédent : 1er janvier- 31 décembre 1998 (1)</i>	<i>1er janvier-31 décembre 1999</i>		
		<i>Montant total des dépenses (2)=(3)+(4)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses renouvelables (4)</i>
Pièces de rechange, réparations et entretien	6,5	8,4	—	8,4
Total, rubrique 7	29,7	266,8	258,4	8,4
8. Fournitures et services				
<i>a) Services divers</i>				
Services et traitements médicaux	3,0	6,0	—	6,0
Dépenses de représentation	1,0	1,0	—	1,0
Autres services divers	2,8	4,8	—	4,8
Total partiel	6,8	11,8	—	11,8
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	15,0	22,2	—	22,2
Fournitures médicales	3,0	6,0	—	6,0
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	—	4,8	—	4,8
Abonnements	3,6	7,2	—	7,2
Autres fournitures diverses	12,1	17,1	—	17,1
Total partiel	33,7	57,3	—	57,3
Total, rubrique 8	40,5	69,1	—	69,1
9. Programmes d'information	—	—	—	—
10. Programmes de formation	—	—	—	—
11. Fret aérien et de surface				
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	11,0	11,0	—	11,0
Total, rubrique 11	11,0	11,0	—	11,0
12. Appui aux programmes	—	—	—	—
13. Contributions du personnel	327,3	516,0	—	516,0
Total, rubriques 1 à 13	4 335,0	7 399,6	877,2	6 522,4
14. Recettes provenant des contributions du personnel	327,3	516,0	—	516,0
Total net, rubriques 1 à 14	4 007,7	6 883,6	877,2	6 006,4
15. Contributions volontaires	—	—	—	—
Total des ressources	4 007,7	6 883,6	877,2	6 006,4

Annexe II

Dépenses non renouvelables

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Stock ou parc actuel</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4) × (5)</i>
1. Personnel militaire	—	—	—	—	—	—
2. Personnel civil	—	—	—	—	—	—
3. Locaux/hébergement	—	—	—	—	—	—
4. Transports						
<i>Achat de véhicules</i>						
JEEP (petite, 4 × 4)	9	—	—	17	18 000	306,0
Petite berline	2	—	—	—	—	—
Grosse berline	8	—	—	—	9 000	—
Petit car	2	—	1	1	26 000	26,0
Camionnette à plateau découvert	—	—	1	1	12 000	12,0
Total partiel	21	3	16	19	—	344,0
Frais de transport (15 %)	—	—	—	—	—	51,6
Total partiel, transport compris	—	—	—	—	—	395,6
Éléments prélevés sur les stocks excédentaires des missions	13	—	—	—	—	—
Total, rubrique 4	21	3	16	19	—	395,6
5. Opérations aériennes	—	—	—	—	—	—
6. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel UHF						
Liaison hertzienne UHF	2	—	—	—	—	—
Matériel VHF						
Émetteur-récepteur portatif	63	—	—	—	—	—
Station fixe (polyvalente)	—	—	7	7	2 000	14,0
Station mobile (polyvalente)	13	—	14	14	500	7,0
Radio (sol-air)	1	—	6	6	800	4,8
Répéteur radio	6	—	7	7	2 000	14,0
Antenne	5	—	7	7	400	2,8
Matériel HF						
Modem HF, 8580	2	—	7	7	2 000	14,0
Modem HF, 9002	3	—	—	0	—	—
Station mobile HF, 9360	3	—	14	14	3 000	42,0
Station mobile HF (diverses)	10	—	—	—	—	—
Station fixe (codan)	7	—	7	7	4 500	31,5
Station fixe (ICOM)	2	—	—	—	—	—
Émetteur radio	1	—	—	—	—	—
Récepteur radio	2	—	—	—	—	—
Antenne (diverses)	16	—	—	—	—	—

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Stock ou parc actuel	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) × (5)
Dispositif de contrôle ALE	3	—	6	6	1 000	6,0
Interface télécopieur	3	—	—	—	—	—
Matériel de télécommunication par satellite						
INMARSAT M/mini M/B	7	—	7	7	3 000	21,0
Matériel GPS	—	—	7	7	500	3,5
Système Airlink (128)	2	—	—	—	—	—
Multiplexeur PCSI	2	—	—	—	—	—
Matériel téléphonique						
Central téléphonique 200 lignes	1	—	—	—	—	—
Central téléphonique Panasonic	2	—	—	—	—	—
Central téléphonique Ultracom	1	—	—	—	—	—
Central téléphonique Siemens	1	—	—	—	—	—
Liaisons téléphoniques rurales	2	—	—	—	—	—
Téléphone portable	1	—	—	—	—	—
Matériel multiplex	1	—	—	—	—	—
Logiciel de facturation Ringmaster	1	—	—	—	—	—
Matériel divers						
Canon 410	2	—	—	—	—	—
Canon T31	1	—	—	—	—	—
Canon 770	3	—	—	—	—	—
Panasonic UF-V60	1	—	—	—	—	—
Canon L300	3	—	—	—	—	—
Matériel d'essai (divers)	20	—	—	—	—	—
Alimentation en électricité	5	—	—	—	—	—
Mât d'antenne	5	—	—	—	—	—
Batteries	17	—	—	—	—	—
Chargeur de batteries (gros modèle)	—	—	1	1	2 000	2,0
Bloc d'alimentation non interruptible (7,5 kW)	2	—	—	—	—	—
Bloc d'alimentation non interruptible (4,3 kW)	—	—	7	7	4 500	31,5
Total partiel, matériel de transmissions	222	—	97	97	—	194,1
Frais de transport (15 %)	—	—	15	15	—	29,1
Total partiel, transport compris	222	—	112	112	—	223,2

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Stock ou parc actuel	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) × (5)
Éléments prélevés sur les stocks excédentaires des missions	—	—	—	—	—	—
Frais de transport sur les éléments transférés depuis d'autres missions	—	—	—	—	—	—
Total, rubrique 6	222	—	112	112	—	223,2
7. Matériel divers						
<i>a) Mobilier de bureau</i>						
Bureau (de direction, en bois)	19	4	—	4	230	0,9
Bureau (de direction, en métal)	2	—	—	—	—	—
Sièges	101	20	30	50	76	3,8
Ensemble de mobilier	—	—	30	30	1 000	30,0
Meubles de classement	10	—	—	—	—	—
Bibliothèques	13	—	8	8	280	2,2
Canapés/banquettes	5	—	—	—	—	—
Tables	23	7	8	15	97	1,5
Déchiqueteuse	3	—	6	6	850	5,1
Téléviseur	1	—	—	—	—	—
Magnétoscope	1	—	—	—	—	—
Rétroprojecteur	—	—	1	1	300	0,3
Ventilateurs	5	—	1	1	50	0,1
Mobilier de bureau divers	4	4	—	4	100	0,4
Total partiel	187	35	84	119	—	44,3
Frais de transport (15 %)	—	—	—	—	—	6,6
Total partiel, transport compris	187	35	84	119	—	50,9
Éléments prélevés sur les stocks excédentaires des missions	—	—	—	—	—	—
Total partiel, rubrique 7 a)	187	35	84	119	—	50,9
<i>b) Matériel divers</i>						
Caméra	1	—	—	—	—	—
Photocopieurs (petit modèle)	11	—	5	5	3 537	17,7
Photocopieur (gros modèle)	—	—	1	1	18 000	18,0
Calculatrices	5	—	3	3	100	0,3
Machines à écrire (manuelles ou électriques)	1	—	2	2	700	1,4
Coffres-forts	3	—	1	1	800	0,8
Total partiel	21	—	12	12	—	38,2
Frais de transport (15 %)	—	—	—	—	—	5,7
Total partiel, transport compris	21	—	12	12	—	43,9

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Stock ou parc actuel	Unités de remplacement	Unités supplémentaires	Nombre total d'unités (2) + (3)	Coût unitaire	Coût total (4) × (5)
Éléments prélevés sur les stocks excédentaires des missions	—	—	—	—	—	—
Total partiel, rubrique 7 b)	21	—	12	12	—	43,9
<i>c) Matériel divers</i>						
Climatiseurs	10	1	7	8	100	0,8
Groupe électrogène	19	—	—	—	—	—
Four à micro-ondes	1	—	—	—	—	—
Réfrigérateurs	8	—	2	2	100	0,2
Cireuses/aspirateurs	—	—	3	3	200	0,6
Radiateurs	10	—	5	5	200	1,0
Extincteurs	—	—	4	4	800	3,2
Four électrique/cuisinière/gazinière	1	—	—	—	—	—
Total partiel	49	1	21	22	—	5,8
Frais de transport (15 %)	—	—	—	—	—	0,9
Total partiel, transport compris	49	1	21	22	—	6,7
Éléments prélevés sur les stocks excédentaires des missions	—	—	12	—	—	—
Frais de transport sur les éléments transférés depuis d'autres missions	—	—	—	—	—	15,0
Total partiel, rubrique 7 c)	49	1	33	22	—	21,7
<i>d) Matériel informatique</i>						
Écrans	15	—	18	18	400	7,2
Ordinateurs de bureau	15	6	21	27	2 000	54,0
Ordinateurs portables	18	—	6	6	1 500	9,0
Imprimantes (laser, jet d'encre, couleur ou noir et blanc)	5	3	13	16	900	14,4
Serveur	1	—	—	—	—	—
Numériseur	—	—	1	1	2 000	2,0
Blocs d'alimentation non interruptible	1	—	8	8	4 600	36,8
Total partiel	55	9	67	76	—	123,4
Frais de transport (15 %)	—	—	—	—	—	18,5
Total partiel, transport compris	55	9	67	76	—	141,9
Éléments prélevés sur les stocks excédentaires des missions	—	—	—	—	—	—
Frais de transport sur les éléments transférés depuis d'autres missions	—	—	—	—	—	—
Total partiel, rubrique 7 d)	55	9	67	76	—	141,9
Total, rubrique 7	312	45	196	229	—	258,4

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>Stock ou parc actuel</i>	<i>Unités de remplacement</i>	<i>Unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités (2) + (3)</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total (4) × (5)</i>
8. Fournitures et services	—	—	—	—	—	—
9. Programmes d'information	—	—	—	—	—	—
10. Programmes de formation	—	—	—	—	—	—
11. Fret aérien et de surface	—	—	—	—	—	—
12. Appui aux programmes/activités d'appui administratif	—	—	—	—	—	—
13. Contributions du personnel	—	—	—	—	—	—
Total, rubriques 1 à 13	555	48	324	360	—	877,2
14. Recettes provenant des contributions du personnel	—	—	—	—	—	—
Montant net des ressources nécessaires	555	48	324	360	—	877,2
15. Contributions volontaires	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	555	48	324	360	—	877,2

Annexe III

Prévisions de dépenses pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1999 : renseignements complémentaires

A. Paramètres budgétaires propres à la Mission

	<i>Prévisions antérieures (1er janvier- 31 décembre 1998)</i>	<i>Nouvelles prévisions</i>			<i>Explication</i>
		<i>Effectif ou parc moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
1. Indemnité de subsistance (missions)					
<i>a) 30 premier jours</i>					
SGA/SSG	60 dollars		70 dollars		
D-1/D-2	60 dollars		70 dollars		
Autres classes	60 dollars		70 dollars		
<i>b) Au-delà de 30 jours</i>					
SGA/SSG	60 dollars				
D-1/D-2	60 dollars				
Autres classes	60 dollars				
2. Frais de voyage (aller retour)					
<i>a) Avion</i>					
Conseillers militaires	5 personnes à 6 800 dollars chacune, plus 400 dollars pour l'hébergement pendant les voyages à l'intérieur de la zone de la mission	4		6 800 dollars	Plus 40 dollars par jour pendant 180 jours chacun pour trois militaires au titre de l'hébergement pendant les voyages à l'intérieur de la zone de la mission.
Police civile	Deux personnes, 7 200 dollars chacune	—			Aucun montant n'est prévu pour la police civile.
Autres catégories de personnel	10 300 dollars			11 500 dollars	
<i>b) Indemnité de subsistance (missions)</i>					
New York					
SGA/SSG	301 dollars		385 dollars		
D-1/D-2	247 dollars		316 dollars		
Autres classes	215 dollars		275 dollars		
Islamabad					
SGA/SSG	302 dollars		148 dollars		
D-1/D-2	248 dollars		122 dollars		
Autres classes	166 dollars		106 dollars		
3. Personnel civil					
<i>Personnel international : 13</i>		30			L'effectif du personnel international augmente de 17.
<i>Personnel local : 17</i>		49			L'effectif du personnel local augmente de 32.

	<i>Prévisions antérieures (1er janvier- 31 décembre 1998)</i>	<i>Nouvelles prévisions</i>			<i>Explication</i>
		<i>Effectif ou parc moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
Traitements	608 dollars par mois			650 dollars	Les dépenses au titre des traitements et des dépenses communes de personnel sont évaluées sur la base des coûts standard du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.
Dépenses communes de personnel	609 dollars par mois			650 dollars	
Contributions du personnel	141,66 dollars par mois			158,33 dollars	
4. Locaux					
<i>a) Loyers</i>					
Islamabad : bureaux	833 dollars			2 900 dollars	La surface des bureaux est passée de 370 m ² à 920 m ² en 1998.
Islamabad : entreposage	283 dollars			283 dollars	
Kandahar	500 dollars			500 dollars	
Mazar-i-Sharif	500 dollars			500 dollars	
Turkménistan	500 dollars			500 dollars	
Kaboul				550 dollars	Frais de services pour les locaux de Kaboul.
Téhéran				600 dollars	Nouveau bureau.
Cinq lieux supplémentaires				300 dollars	Pour chacun des cinq autres nouveaux bureaux.
<i>b) Entretien et services</i>	667 dollars par mois			1 100 dollars	Augmentation due aux six nouvelles implantations.
<i>c) Petits travaux</i>	3 000 dollars par an		3 000 dollars		Par an.
<i>d) Service de sécurité</i>	1 750 dollars par mois			3 000 dollars	Augmentation due aux six nouvelles implantations.
<i>e) Services collectifs de distribution</i>	1 583 dollars par mois			3 433,33 dollars	Augmentation due aux six nouvelles implantations et à l'agrandissement des bureaux à Islamabad.
5. Transports					
<i>Entretien des véhicules</i>	1 000 dollars par mois pour 17 véhicules	37		100 dollars	Par véhicule, par mois.
<i>a) Essence et diesel</i>	191 000 litres par an en moyenne pour 17 véhicules, à 0,28 dollar le litre en moyenne			0,50 dollar	Coût au litre pour l'essence et le diesel. On a estimé la consommation de carburant à 20 litres par jour et par véhicule, soit un total de 270 000 litres par an pour 37 véhicules.
<i>b) Lubrifiants</i>	0,914 dollar le litre, en supposant une consommation de 2 000 litres par an				L'estimation a été calculée à 5 % des frais de carburant.
<i>c) Assurance (par an et par véhicule)</i>	203 dollars pour la police mondiale et 65 dollars pour les polices locales		200 dollars 25 dollars		Police mondiale. Police locale.
6. Opérations aériennes					
<i>a) Hélicoptères</i>					
<i>b) Avions</i>					

	<i>Prévisions antérieures (1er janvier- 31 décembre 1998)</i>	<i>Nouvelles prévisions</i>			<i>Explication</i>
		<i>Effectif ou parc moyen</i>	<i>Coût unitaire ou journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>	
Frais de location ou d'affrètement	840 heures de vol par an, à 600 dollars l'heure, plus de 30 autres heures de vol chaque mois, à 350 dollars l'heure		600 dollars 350 dollars		Par heure de vol, pour 840 heures par an. Par heure de vol, pour 40 autres heures de vol chaque mois.
Carburant	0,31 dollar le litre, 300 litres par heure de vol		0,31 dollar		Le litre. On a supposé une consommation de 300 litres par heure de vol.
Lubrifiants	60 dollars le litre, 0,05 litre par heure de vol		60 dollars		Le litre. On a supposé une consommation de 0,05 litre par heure de vol.
Assurance responsabilité civile	25 200 dollars par an		29 500 dollars		Par an.
c) <i>Indemnité de subsistance des équipages</i>	1 500 dollars par mois			1 500 dollars	
d) <i>Dépenses diverses</i>					
Droits d'atterrissage et manutention au sol			77 100 dollars		Par an, y compris le remboursement des services rendus à la Mission par le Programme des Nations Unies pour le développement.
7. Transmissions					
a) <i>Éléments complémentaires</i>					
Achat de matériel de transmissions					Voir plus haut l'annexe II.
Pièces de rechange, fourniture et entretien	5 500 dollars par an		5 500 dollars		Par an.
b) <i>Contrat de raccordement au réseau</i>					
INMARSAT	2 000 dollars par mois			2 000 dollars	
INTELSAT					
Téléphone	1 500 dollars par mois			3 375 dollars	Frais supplémentaires pour les six nouveaux bureaux. On a supposé 75 minutes de communication par jour pendant 20 jours pour six bureaux, à 2,50 dollars la minute.
Valise diplomatique et affranchissement	500 dollars par mois			500 dollars	
Câbles	500 dollars par mois			500 dollars	
Frais de téléphone mobile	1 000 dollars par mois			1 000 dollars	
8. Fournitures et services					
a) <i>Services divers</i>	5 800 dollars par an		10 800 dollars		Par an. L'augmentation est due au fait qu'il y a six bureaux de plus.
b) <i>Dépenses de représentation</i>	1 000 dollars par an		1 000 dollars		Par an.
c) <i>Fournitures diverses</i>	33 700 dollars par an		57 300 dollars		Par an. L'augmentation est due au personnel supplémentaire dans les six nouveaux bureaux.
10. Fret aérien et de surface					
Fret et camionnage par les soins d'entreprise	11 00 dollars par an		11 000 dollars		Par an.

B. Informations complémentaires

Conseillers militaires

1. Les estimations comprennent l'indemnité d'habillement, dont le coût unitaire est de 200 dollars par an, ainsi qu'un montant de 1 600 dollars par an pour chacun des quatre conseillers militaires au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité. Les frais de voyage sont estimés à 6 800 dollars par an pour chaque opération de relève, en partant du principe que les quatre conseillers militaires seront relevés en 1999. L'indemnité mensuelle de subsistance (missions), versée au taux de 70 dollars par jour, est calculée en prévoyant une période de chevauchement de cinq jours.

Police civile

2. Pendant la période correspondant aux deux derniers mandats, aucun policier civil n'a été affecté à la Mission. Il n'est donc plus prévu de dépenses à cette rubrique.

Personnel international et personnel local

3. Des crédits sont prévus pour la rémunération de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, au titre d'un contrat-cadre. On pense que l'Envoyé spécial travaillerait pendant neuf mois au plus en 1999; le coût journalier, soit 511,13 dollars, est calculé sur la base du barème de rémunération applicable aux fonctionnaires recrutés pour des périodes de courte durée, au rang de Secrétaire général adjoint ou de Sous-Secrétaire général, en vertu d'un contrat-cadre.

4. Le taux moyen de vacance de postes pour le personnel international a été de 10 % en 1998, mais les traitements et dépenses communes de personnel pour 1999 ont été calculés sur la base d'un taux de 20 %, en partant du principe que les postes vacants ne seraient pas pourvus dès le début de l'année. Pour le personnel local, le taux de vacance moyen en 1998 a été de 16 %. Les dépenses pour cette catégorie de personnel ont été calculées sur la base d'un taux de 20 %, pour la même raison. Les estimations comprennent un montant destiné à couvrir la prime de risque à raison de 1 000 dollars par mois pour le personnel international et de 20 % du point médian du barème des traitements pour le personnel local. Le montant prévu au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel international a été réduit de 20 %, ce pourcentage correspondant au taux de vacance de postes retenu pour le calcul des traitements et dépenses communes de personnel.

5. Les frais de voyage, dont le montant est estimé à 296 300 dollars, comprennent les éléments ci-après :

a) Six voyages de l'Envoyé spécial et de son équipe (un agent de sécurité et un spécialiste des questions politiques) en Afghanistan, y compris leur participation aux réunions du Groupe d'appui pour l'Afghanistan (150 600 dollars), ainsi que deux voyages de l'Envoyé spécial à New York (28 200 dollars);

b) Frais de voyage des fonctionnaires du Département des affaires politiques qui se rendront dans la zone de la mission (51 800 dollars). On a prévu quatre voyages, de 20 jours chacun;

c) Frais de voyage du personnel de la Mission qui se rendra au Siège (65 700 dollars). Les estimations correspondent aux voyages du Chef de la Mission et de son adjoint (deux voyages à New York chacun), ainsi que d'un spécialiste des affaires politiques (trois voyages à New York).

6. Comme dans le passé, un montant est prévu pour couvrir les frais de voyage de représentants de groupes politiques pour leur permettre de participer à des consultations en

Afghanistan, qui pourraient jouer un rôle important dans la négociation d'un processus de paix et la constitution d'un futur gouvernement.

Locaux

7. Le personnel technique et administratif affecté à la Mission ne pouvait être logé convenablement dans les locaux loués par celle-ci, car le personnel de la Mission était déjà très à l'étroit et les locaux inconfortables. Vu la nécessité de trouver un local pour le quartier général, il a été procédé à de multiples recherches sur le terrain et on a examiné ce qu'offrait le marché locatif local. Une seule solution s'est révélée appropriée pour la location de locaux à usage de bureaux répondant aux besoins de la Mission. Le quartier général de la Mission a par la suite été réinstallé dans ces nouveaux locaux. Des crédits sont donc prévus pour la location de nouveaux locaux pour le quartier général et pour les bureaux de Kandahar, Mazar-i-Sharif et Turkménistan, ainsi que pour les services afférents aux locaux mis gracieusement à la disposition de la Mission à Kaboul. Des crédits sont également prévus pour la location de locaux à usage de bureaux à Téhéran et pour cinq antennes supplémentaires dans des grandes villes d'Afghanistan.

8. En ce qui concerne les services collectifs de distribution, les prévisions se répartissent comme suit : a) pour les bureaux existants, un total de 19 000 dollars serait requis, les coûts unitaires mensuels s'élevant à 1 125 dollars pour l'électricité, 83 dollars pour l'eau, 125 dollars pour le chauffage et 250 dollars pour le carburant diesel et les lubrifiants pour les groupes électrogènes; b) pour les nouveaux bureaux-antennes, on estime qu'il faudrait 22 200 dollars, soit 100 dollars par mois pour le bureau qu'il est proposé d'établir à Téhéran et 50 dollars par mois pour chacun des cinq autres emplacements. Des crédits sont en outre prévus pour l'achat de carburants et de lubrifiants pour les groupes électrogènes dans ces six bureaux-antennes, à raison de 250 dollars par bureau.

Transports

9. Comme indiqué à l'annexe II, il est proposé de remplacer 3 véhicules et d'en acquérir 16 : 2 pour l'Administrateur chargé des affaires civiles et ses collaborateurs dans chacun des six emplacements nouveaux et 2 pour Téhéran. En raison de la complexité accrue du processus de négociation, on prévoit que les fonctionnaires devront faire de fréquents allers retours à Kaboul, Kandahar, Mazar-i-Sharif et Jalalabad. À cette fin, l'achat d'un car supplémentaire et d'une camionnette à plateau découvert a été prévu.

10. Compte tenu de ces acquisitions, les prévisions de dépenses au titre des réparations, des pièces de rechange et de l'entretien s'élèvent à 100 dollars par mois pour chacun des 37 véhicules dont devrait disposer la Mission en 1999; la consommation d'essence et de carburant diesel est estimée à 20 litres par véhicule et par jour, à raison de 0,50 dollar le litre; la consommation de lubrifiants est estimée à 5 % du coût des combustibles.

Opérations aériennes

11. Vu l'accroissement prévu des activités dans la région, des crédits ont été demandés pour 10 heures de vol supplémentaires. Les prévisions sont donc calculées sur la base d'un total de 840 heures de vol par an, avec 40 heures supplémentaires par mois (au lieu de 30). Compte tenu des dépenses encourues en 1998, un montant de 77 100 dollars est prévu pour la manutention au sol à raison de 5 000 dollars par mois (60 000 dollars) et pour le remboursement au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU des services qu'il fournit à cet égard, soit 1 425 dollars par mois (17 100 dollars). Vu l'accroissement du

nombre d'heures de vol, les dépenses au titre des carburants et lubrifiants augmenteront en conséquence.

Transmissions

12. Comme indiqué à l'annexe III.A, aucune modification des coûts n'est proposée, à l'exception des frais de téléphone. En raison de l'ouverture proposée de nouveaux bureaux-antennes, une augmentation du coût unitaire est prévue. Les prévisions de dépenses pour 1999 (88 500 dollars) accusent une augmentation de 22 500 dollars par rapport à 1998 (66 000 dollars). Les frais de téléphone pour les nouveaux bureaux-antennes sont calculés sur la base de 75 minutes d'utilisation par jour pendant 20 jours pour six bureaux, à raison de 2,50 dollars la minute.

13. Comme indiqué à l'annexe II, l'achat de matériel de transmissions supplémentaire est proposé car, étant donné l'instabilité qui règne dans la zone de la mission, il est indispensable que les bureaux et antennes puissent communiquer directement de façon fiable.

Autre matériel de bureau

14. Le mobilier et le matériel de bureau proviennent en grande partie de stocks excédentaires d'autres missions. Leur remplacement est par conséquent nécessaire. Pour ce qui est du matériel informatique, pour que la Mission puisse faire face aux problèmes qui se poseront en l'an 2000 et disposer de matériel compatible avec celui du Siège, des crédits sont demandés pour remplacer et acheter du matériel.

Fournitures et services

15. Au titre des services divers, un montant estimatif de 500 dollars par mois est prévu pour les services médicaux et un montant de 400 dollars par mois pour divers autres services.

16. Pour ce qui est des fournitures, les prévisions se répartissent comme suit : papeterie et fournitures de bureau (1 850 dollars par mois), fournitures sanitaires et articles de nettoyage (400 dollars par mois), abonnements (600 dollars par mois) et autres fournitures diverses (1 425 dollars par mois).

Annexe IV

Exécution du budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>1er janvier- 31 décembre 1998 Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (2) + (3)</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Écart (1) - (4)</i>
1. Personnel militaire						
<i>a) Observateurs militaires</i>						
Indemnité de subsistance (missions)	111,0	—	109,6	109,6	—	1,4
Frais de voyage	36,0	—	36,0	36,0	4,5	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	1,0	—	1,0	1,0	—	—
Total partiel	148,0	—	146,6	146,6	4,5	1,4
<i>b) Contingents militaires</i>	—	—	—	—	—	—
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>						
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	8,0	—	50,0	50,0	—	(42,0)
Total partiel	8,0	—	50,0	50,0	—	(42,0)
Total, rubrique 1	156,0	—	196,6	196,6	4,5	(40,6)
2. Personnel civil						
<i>a) Police civile</i>						
Indemnité de subsistance (missions)	44,4	—	—	—	—	44,4
Frais de voyage	14,4	—	—	—	—	14,4
Indemnité d'habillement et d'équipement	0,4	—	—	—	—	0,4
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	3,2	—	—	—	—	3,2
Total partiel	62,4	—	—	—	—	62,4
<i>b) Personnel international et personnel local</i>						
Traitements du personnel international	900,9	—	788,9	788,9	—	112,0
Traitements du personnel local	208,8	—	149,1	149,1	—	59,7
Dépenses communes de personnel	1 065,9	—	661,3	661,3	10,9	404,6
Indemnité de subsistance (missions)	284,7	—	231,2	231,2	—	53,5
Autres frais de voyage	72,1	—	128,3	128,3	21,8	(56,2)
Voyage de représentants	5,0	—	2,0	2,0	—	3,0
Total partiel	2 537,4	—	1 960,8	1 960,8	32,7	576,6

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>1er janvier- 31 décembre 1998 Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (2) + (3)</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Écart (1) - (4)</i>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	–	–	–	–	–	–
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	–	–	–	–	–	–
Total, rubrique 2	2 599,8	–	1 960,8	1 960,8	32,7	639,0
3. Locaux/hébergement						
Location de locaux	31,4	–	31,4	31,4	–	–
Aménagement et rénovation des locaux	3,0	130,0	–	130,0	–	(127,0)
Services d'entretien	8,0	–	8,0	8,0	–	–
Services collectifs de distribution	19,0	–	19,0	19,0	–	–
Services de sécurité et de nettoyage	21,0	–	21,0	21,0	–	–
Total, rubrique 3	82,4	130,0	79,4	209,4	–	(127,0)
4. Transports						
Achat de véhicules	132,3	140,0	–	140,0	10,1	(7,7)
Pièces de rechange, réparations et entretien	12,0	–	29,0	29,0	–	(17,0)
Carburants et lubrifiants	53,8	26,1	–	26,1	–	27,7
Assurance	4,6	5,8	–	5,8	3,8	(1,2)
Total, rubrique 4	202,7	171,9	29,0	200,9	13,9	1,8
5. Opérations aériennes						
<i>a) Hélicoptères</i>	–	–	–	–	–	–
<i>b) Avions</i>						
Location/affrètement	630,0	–	630,0	630,0	41,4	–
Carburants et lubrifiants	115,2	–	97,2	97,2	–	18,0
Assurance responsabilité et risques de guerre	25,2	–	25,2	25,2	–	–
Total partiel	770,4	–	752,4	752,4	41,4	18,0
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	18,0	–	18,0	18,0	–	–
<i>d) Autres dépenses</i>						
Droits d'atterrissage et manutention au sol	–	–	39,6	39,6	–	(39,6)
Total partiel	18,0	–	57,6	57,6	–	(39,6)
Total, rubrique 5	788,4	–	810,0	810,0	41,4	(21,6)
6. Transmissions						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions, achat	25,7	95,4	–	95,4	–	(69,7)
Pièces de rechange et fournitures/entretien	5,5	–	5,5	5,5	–	–
Communications par réseaux commerciaux	66,0	–	66,0	66,0	–	–
Total partiel	97,2	95,4	71,5	166,9	–	(69,7)
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	–	–	–	–	–	–
Total, rubrique 6	97,2	95,4	71,5	166,9	–	(69,7)
7. Matériel divers						
Mobilier de bureau	3,0	22,7	–	22,7	–	(19,7)
Matériel de bureau	6,0	6,0	–	6,0	–	–

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	<i>1er janvier- 31 décembre 1998 Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (2) + (3)</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Écart (1) - (4)</i>
Matériel informatique	10,0	42,0	—	42,0	—	(32,0)
Autre matériel divers	4,2	4,2	—	4,2	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	6,5	1,0	—	1,0	—	5,5
Total, rubrique 7	29,7	75,9	—	75,9	—	(46,2)
8. Fournitures et services						
<i>a) Services divers</i>						
Services et traitements médicaux	3,0	—	—	—	—	3,0
Dépenses de représentation	1,0	1,0	—	1,0	—	—
Autres services divers	2,8	9,4	—	9,4	—	(6,6)
Total partiel	6,8	10,4	—	10,4	—	(3,6)
<i>b) Fournitures diverses</i>						
Papeterie et fournitures de bureau	15,0	20,5	—	20,5	—	(5,5)
Fournitures médicales	3,0	3,0	—	3,0	—	—
Abonnements	3,6	2,9	—	2,9	—	0,7
Autres fournitures diverses	12,1	12,7	—	12,7	—	(0,6)
Total partiel	33,7	39,1	—	39,1	—	(5,4)
Total, rubrique 8	40,5	49,5	—	49,5	—	(9,0)
9. Programmes d'information	—	—	—	—	—	—
10. Programmes de formation	—	—	—	—	—	—
11. Fret aérien et de surface						
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	11,0	5,4	—	5,4	—	5,6
Total, rubrique 11	11,0	5,4	—	5,4	—	5,6
12. Appui aux programmes	—	—	—	—	—	—
13. Contributions du personnel	327,3	269,2	—	269,2	—	58,1
Total, rubriques 1 à 13	4 335,0	797,3	3 147,3	3 944,6	92,5	390,4
14. Recettes provenant des contributions du personnel	327,3	269,2	—	269,2	—	58,1
Montant net des ressources nécessaires	4 007,7	528,1	3 147,3	3 675,4	92,5	332,3
15. Contributions volontaires	—	—	—	—	—	—
Total des ressources	4 007,7	528,1	3 147,3	3 675,4	92,5	332,3